

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 noir rouge blanc FGSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Orange	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
03/08/2016	La Bérarde	Champhorent			1	Dépannage de l'antenne-relais Orange de Pré Clot.

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Au-dessus de La Bérarde, le coeur du parc national est survolé au regard de la proximité de la limite.
Entre Champhorent et la Bérarde, il convient de rester en rive droite du Vénéon (c'est à dire au dessus de la route) afin de ne pas survoler le coeur du parc national.

Autorisation accordée refusée

N°

à Gap, le

Le Directeur par intérim,
Thierry DURAND



Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés